

15ème législature

Question N° : 45058	De Mme Martine Wonner (Non inscrit - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Antibiotiques de la classe des quinolones et fluoroquinolones.	Analyse > Antibiotiques de la classe des quinolones et fluoroquinolones..
Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Martine Wonner alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'utilisation et les conséquences des traitements par des antibiotiques de la classe des quinolones et fluoroquinolones. Les faits sont similaires pour beaucoup de victimes, une prise de rendez-vous médical pour une pathologie la plus souvent anodine, puis une prescription par un médecin de ville de ces antibiotiques de troisième génération, donnant lieu à des effets secondaires importants et durables. En l'espèce, il est commun en France que les médecins prescrivent pour traiter des infections sans réel besoin d'antibiotique ou tout du moins non sévère et parfois même à titre préventif. Pourtant, l'Agence européenne du médicament a alerté dans un rapport récent sur la balance bénéfice-risque de l'usage de ces médicaments. Dans une enquête de pharmacovigilance de 2017, elle a constaté des cas d'effets secondaires durables et dans un même temps, une prescription excessive de ces antibiotiques pour des cas ne le nécessitant pas. Ces conclusions invitent à une forte limitation et encadrement de l'usage de ces médicaments. Ce constat d'espèce et les recommandations de l'agence européenne du médicament ne semblent pas avoir été pris en compte dans le pays. Ce déni médical engendre des conséquences profondément délétères pour la vie des victimes de ces médicaments, aussi bien d'un point de vue médical que social. Un manque de diagnostic est évoqué par les victimes, étant systématiquement renvoyé à une pathologie psychique ou d'autres comme la maladie de Lyme. Les effets secondaires sont pourtant reconnus par nombre de pays tels que les États-Unis d'Amérique, la Belgique et l'Allemagne. Cela induit une non-reconnaissance pour des malades qui vont alors tenter de pallier à ces effets secondaires en se soignant à l'étranger, moyennant des coûts faramineux. Ces malades en situation de grande vulnérabilité font face à des difficultés économiques importantes, les plongeant dans la précarité y compris psychiques. Elle lui demande ce qu'il compte faire pour limiter l'usage de ces antibiotiques et pour la prise en charge des victimes actuellement délaissées par l'état.